

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 22 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 22 septembre 2022

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA (à partir du point II), Madame Marie ARNOULT (jusqu'au point XI), Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Madame Maud TESSIER (suppléante de M. Philippe DENIAU), Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point XII Madame Marie ARNOULT à Madame Christine FAUQUET.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER.

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST.

Délibération n°2022 – 09 – 19

Ressources Humaines Modification du tableau des effectifs

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5214-16 ;

Vu le Code de la Fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la Commission ressources humaines en date du 12 septembre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre,

Considérant qu'il convient d'ouvrir 2 postes d'adjoint d'animation territorial contractuel à temps complet, conformément à l'article 3°1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (pour les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, pour douze mois maximum sur une période de dix-huit mois), pour permettre le bon fonctionnement des structures d'accueil collectif de mineurs communautaires à la rentrée 2022-2023.

Considérant les avancements de grade, nominations et mutations intervenues cet été, il convient de fermer les postes suivants :

- Un poste d'attaché
- Un poste d'ingénieur
- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Un poste d'adjoint d'animation
- Deux postes d'adjoint technique
- Un poste d'adjoint administratif contractuel
- Cinq postes d'adjoint technique contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le tableau des effectifs suivant :**

Grades-Emplois	Catégorie	postes ouverts au 29/09/2022	Pourvu	Non Pourvu
Emploi Fonctionnel				
DGS (20 000 à 40 000)	A	1	1	
DST (20 000 à 40 000)	A	1	1	
Filière Administrative				
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	4	4	
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	
Rédacteur principal 2ième classe	B	1	1	
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6	5	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	4	
Adjoint administratif	C	5	5	
Filière Technique				
Ingénieur hors classe	A	1	1	
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	3	3	
Technicien principal de 1ère classe	B	3	3	
Technicien principal de 2ème classe	B	2	2	
Technicien	B	1	1	
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	5	2	3
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	11	11	
Adjoint Technique	C	15	15	
Filière Animation				
Animateur Principal 1ère classe	B	1	1	
Animateur Principal 2ème classe	B	2	2	
Animateur territorial	B	1	1	
Adjoint d'animation	C	7	7	
Filière Sociale et Médico-Sociale				
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1	
Puéricultrice de Classe Normale	A	1	1	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	1	1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	
Educateur de Jeunes Enfants	A	2	2	
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	2	2	
Auxiliaire de Puériculture Principal de classe normale	B	6	6	
Filière Sportive				
Educateur A.P.S. Principal de 1ère classe	B	1	1	

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 037-200043065-20220929-2022_09_19-DE

CONTRACTUELS				
Attaché	A	6	5	1
Infirmier en soins généraux	A	1		1
Educateur de jeunes enfants	A	1		1
Educateur A.P.S Principal de 1ère classe	B	1	1	
Educateur A.P.S	B	5	4	1
Adjoint administratif	C	3,5	1,5	2
Adjoint Technique	C	9	6	3
Adjoint d'animation	C	26	23	3
Total général		148,5	132,5	16

Le Président,

Thierry BOUTARD

